

**PROMULGATION**

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

1. Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 4 octobre 2021, le règlement suivant :

N° 1268-2021 Règlement modifiant le Règlement 1032-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assujettir les immeubles de grand gabarit dans une portion du centre-ville de Rimouski

Ce règlement a été approuvé par la MRC de Rimouski-Neigette le 17 novembre 2021 et le certificat de conformité a été délivré le 18 novembre 2021. Il entre en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité. Il est réputé conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Rimouski-Neigette et aux dispositions du document complémentaire.

2. Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 22 novembre 2021, le règlement suivant :

N° 1270-2021 Règlement sur la citation de la Maison mère de la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire à titre d'immeuble patrimonial

Ce règlement entre en vigueur, rétroactivement, à compter de la date de notification de l'avis spécial aux propriétaires de l'immeuble patrimonial cité, soit le 26 août 2021.

3. Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale à Rimouski.

**DONNÉ À RIMOUSKI, CE 1<sup>er</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 2021**



Le greffier  
Julien Rochefort-Girard, avocat